

Séance extraordinaire du 12 juin 2025

Province de Québec
MRC de D’Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 12 juin 2025 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2 virtuellement en Teams
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absente: Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La greffière-trésorière adjointe, madame Josée Chabot, confirme que l’avis de convocation pour la séance extraordinaire du 12 juin 2025 a été transmis, en bonne et due forme le 10 juin 2025 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 32 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Josée Chabot, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2025-06-119

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté

.....
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**3. ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 730-25 RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX**

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**4.1 DEMANDE DE CLÉS ADDITIONNELLES POUR LE CHALET DES LOISIRS POUR LE
CAMP DE JOUR ET UN TROUSSEAU COMPLET DES CLÉS REQUISES POUR LE
CONTREMAÎTRE.**

4.2 ACHAT D’ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM 35%)

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. LOISIRS ET CULTURE

9. DIVERS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-06-120

**3. ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 730-25 *RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX***

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 648.19;

ATTENDU QU' en vertu des articles 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-21), les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités sont financés en tout ou en partie, au moyen de tarification ;

ATTENDU QUE le Règlement n° 573-14 ayant pour effet de régir et d'abroger les règlements n° 332-95, n° 493-09 et n° 517-10 afin de régir un nouveau règlement sur la location de la salle municipale;

ATTENDU QUE le Règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux;

ATTENDU QUE le Règlement n° 658-20 Règlement amendant le Règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux;

ATTENDU QUE le Règlement n° 667-21 Règlement amendant le Règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux;

ATTENDU QUE le Règlement n° 717-24 Règlement amendant le Règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent document a été dûment donné et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2025, sous le n° 2025-06-109;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement n° 730.25 amendant le règlement n° 648.19 afin d'abroger les règlements (voir tableau) et de créer le Règlement n° 730-25 *Établissant la tarification de certains services municipaux*:

N° 573-14	Règlement ayant pour effet de régir et d'abroger les règlements n° 332-95, n° 493-09 et n° 517-10 afin de régir un nouveau règlement sur la location de la salle municipale
N° 648-19	Règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
N° 658-20	Règlement amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
N° 667-21	Règlement amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
N° 717-24	Règlement amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-06-121

4.1 DEMANDE DE CLÉS ADDITIONNELLES POUR LE CHALET DES LOISIRS POUR LE CAMP DE JOUR ET UN TROUSSEAU COMPLET DES CLÉS REQUISES POUR LE CONTREMAÎTRE.

- CONSIDÉRANT

la demande de la Coordinnatrice du camp de jour de L’Air en Fête, Madame Laurie Rivard;
- CONSIDÉRANT

que le bureau municipal n’a pas un surplus de clés pour le chalet des loisirs;
- CONSIDÉRANT

que le contremaître a un grand besoin de plusieurs clés dont le bureau municipal n’a pas de copies;
- CONSIDÉRANT

que la directrice générale adjointe a besoin de son propre trousseau de clés;
- CONSIDÉRANT

le besoin de dresser un inventaire complet des clés de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte que des clés additionnelles soient produites pour le chalet des loisirs et pour un trousseau complet pour le contremaître et de combler les besoins en clés à la suite de l'inventaire.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à la majorité

2025-06-122

4.2 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM 35%)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE la directrice générale adjointe achète 31 000 litres de chlorure de sodium (35%) au coût unitaire de 0,46 \$ du litre totalisant un montant de 14 415,00 \$ taxes en sus et frais de transport inclus pour couvrir 3.6 km de route;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à la majorité

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. LOISIRS ET CULTURE

9. DIVERS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-06-123

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 40.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Josée Chabot
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe
Directrice générale par intérim et
greffière-trésorière par intérim

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUESTIONS

AUCUNE